

CLUB PHILATELIQUE DE WAVRE

Bulletin Périodique - 4ème année - N° 75

13/ 9/73

Editeur responsable : J. HOYEMBERGGE, 290, chée de Louvain, 1300 Wavre.

M..... et Cher Membre,

Nous vous invitons à la prochaine réunion du Club qui se tiendra au local habituel le 20 septembre prochain à 20 H. Au cours de cette réunion: 1) Tombola gratuite;

2) Réalisations inter-membres.

Nous espérons vous revoir à cette occasion et nous vous présentons entretemps, nos meilleures salutations

Le Comité.

NOUVEAUX CATALOGUES

Rappelons les conditions d'achat par l'intermédiaire du Club:

- Catalogue Officiel 85 francs au lieu de 125 frs.
- Yvert Tome I 92 francs au lieu de 120 frs.
- Yvert Tome II 252 francs au lieu de 320 frs.
- Yvert Tome III 276 francs au lieu de 350 frs.
- Yvert 3 Tomes 620 francs au lieu de 790 frs.

Verserment entre les mains de Monsieur Guy OTTEN, 24, rue Haute à Wavre

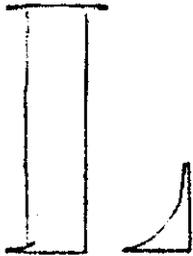
OU

verserment (ou virement) au C.C.P. n° 6748.06 du précité.

ATTENTION Le montant des catalogues désirés doit être en possession de Monsieur Guy OTTEN pour le 20 septembre 1973 à 12 H. au plus tard. Rappelons aussi que les catalogues seront distribués lors de la réunion de ce même jour (20/9) à 20 H.

Lots Nos	Pays	Nos des Timbres	Etat	Cote	Départ	Adjugés à
I	Belgique	20	0	200	80	
2		2I	0	I500	600	
3		65	0	75	30	del!
4		I56	XX	I00	40	
5		438/46	XX	325	I60	
6		456/57B	XX	220	I00	
7		496/503	XXX	470	250	
8		556/67	XXX	240	I20	
9		592B	XXX	I75	85	
I0		6I3/I4	XXX	80	40	
II		6I5/22	XXX	90	45	
I2		625/30 (sauf 60c xx)	XXX	90	40	
I3		75I/55 (lég. tr. charn.)	XX	800	400	
I4		785 " " "	XX	425	2I0	
I5		834/40 " " "	XX	600	300	
I6		842/44	XXX	475	235	
I7		964/66	XXX	I44	72	
I8		967/70	XXX	80	40	
I9		987/89	XX	325	I50	
20		998/I004 (bord de F.)	XXX	450	250	
2I		I0II/I2	XXX	32	I6	
22		I022/23+I024	XXX	82	40	
23		I039/45	XXX	240	I20	
24		I047/52	XXX	I35	67	
25		I053/6I+PA30/35	XXX	385	200	
26		I078/8I	XXX	375	I90	
27		I094/95	XXX	65	32	
28		I096/II0I	XXX	275	I40	
29		IIII/20	XXX	240	I20	
30		II2I/24	XXX	80	40	
3I		II3I/32	XXX	30	I5	
32		II33/38 Bord de F.	XXX	240	I30	
33		II39/46	XXX	300	I60	
34		II59/62	XXX	68	34	
35		II63/68	XXX	240	I30	
36		II76/8I	XX	240	II0	
37		II88/90	XXX	88	44	
38		I205/II xxx & xx		I50	70	
39		I225/30	XXX	I40	70	
40	I233/38	XXX	I50	75		
4I	Allem. (Bund)	9/24	0	300	I20	
42		32	0	I200	550	
43		35	0	I50	60	
44		39/40	0	500	225	
45		4I	0	I00	45	
46		8I/84	0	240	I00	
47		86	0	70	30	
48		87	0	90	40	
49		89/90	0	I00	45	
50		94	0	I00	45	
5I		I09/II0	0	65	30	
52		II9/I22	0	I90	80	

Es mien
rouille



Histoire de la Poste aux Lettrés 28.

A. DE ROTHSCHILD

Le premier décret fut suivi de l'ordonnance du 3 décembre 1818, annonçant que, provisoirement, on émettrait un papier sans filigrane, de la dimension ordinaire du papier à lettre et portant un timbre humide variant de forme à chaque valeur. On en délivra pour la première fois au public, le 1er janvier 1819.

" Ce papier ne dura qu'une année; le 13 novembre 1819, parut une ordonnance royale qui le supprimait, à partir du 1er janvier 1820, et qui laissait la faculté d'en réclamer l'échange, jusqu'au 1er février, contre un autre papier de même dimension, mais portant une autre marque distinctive. Toutes ces feuilles servirent peu; leur usage fut définitivement abrogé par l'article 73 du décret royal du 30 mars 1836, comme conséquence des modifications apportées dans le régime de la correspondance par l'article 72 de ce décret. Nous avons dit que le papier postal de 1818 était sans filigrane. Son seul caractère distinctif consistait en un timbre humide bleu, représentant un courrier à cheval. Sur le cheval est marquée la valeur : centesimi 15, 25 ou 50. Le timbre de 15 centesimi est rond, celui de 25 figure un ovale placé dans le sens de la longueur, et celui de 50 est octogone. Chaque feuille mesurait 26 centimètres sur 40. Elle était entourée d'un encadrement d'un quart de centimètre de largeur, orné dans les angles d'un filet grec. Au milieu était tracée une grande circonférence renfermant une aigle couronnée et portant sur la poitrine les armes de Savoie. Dans l'angle gauche supérieur se lisait l'inscription : Direzione; à droite : Generale, et au bas de la page, Delle regie Poste, c'est-à-dire Direction générale des Postes royales. Dans l'encadrement, haut et bas, droit et gauche, se répartissaient ces mots : Corrispondenza autorizzata in corso particolare, per pedoni ed altre occasioni. Traduction: Correspondance autorisée en cours particulier, par piétons et autres occasions. "

Est-ce pour imiter cet exemple de l'Italie que, cinq ans après en Suède, pendant la session du Parlement, un membre de la Chambre des Seigneurs, M. Treffenberg, présenta un projet de loi où il demandait la création d'enveloppes postales timbrées, pour le transport des Correspondances ? Ce projet ne fut pas adopté.

o
o o
o

.../...

En Allemagne, l'établissement régulier des Postes impé-
riales ne remonte guère qu'au XVII^e siècle, mais les origines en
sont plus reculées. Leur histoire est comme inséparable de
celle d'une famille qui apparaît au moins un siècle plus
tôt : les princes de La Tour et Taxis.

La maison de La Tour et Taxis (Thurn und Taxis) remontait
peut-être aux princes Della Torre, de Milan. Un de ses membres
joignit au premier nom celui de Tasso, du mont Tasse, dans le
pays de Bergame. Roger Ier de la Tour et Taxis établit la pre-
mière Poste aux chevaux entre le Tyrol et l'Italie, et il fut,
en récompense, nommé chevalier par l'empereur Frédéric III.
L'entreprise privée devint institution publique, et de jour les
Taxis paraissent s'être consacrés au développement des Postes
en Italie et en Allemagne : leur fortune est restée attachée à
cette création, en même temps qu'elle a suivi les progrès de la
maison d'Autriche.

L'empereur Maximilien Ier a épousé l'héritière de la maison
de Bourgogne et des Pays-Bas; Bruxelles est devenue sa seconde
capitale. En 1516, il confirme le privilège de La Tour et Taxis
mais à la condition qu'il sera établi un nouveau service entre
Vienne et Bruxelles. Son petit-fils Charles-Quint, qui lui suc-
cède comme empereur, réunit dans sa main l'Allemagne, les Pays-
Bas, l'Italie et l'Espagne. Dès 1522, au milieu d'une guerre
contre les Turcs, le prince Léonard, fils de Roger, réunit
Vienne et Nuremberg par une nouvelle ligne de courriers. Bien-
tôt Charles-Quint lui confère le titre de Directeur Général
des Postes de l'empire allemand (Ober-Post-Meister des Deutschen
Kaiserthums). Il lui ordonne de compléter l'organisation pos-
tale de ses Etats en créant une nouvelle ligne entre les Pays-
Bas et l'Italie, par Trèves, Spire, le Wurtemberg, Rugsbourg
et le Tyrol.

Plusieurs princes et seigneurs avaient organisé, dans les
divers cercles de l'empire, des manèges où l'on dressait à la
fois des chevaux et des courriers, pour le transport des dépê-
ches. En 1548, un "freiherr" de Franconie présenta à l'un de
ces manèges un cerf apprivoisé, dont il avait fait l'éducation
lui-même, et qui, du château à la ville voisine, portait les
lettres du "freiherr", enfermées dans un petit sac suspendu à
son col. Voilà certes un messenger avec lequel il était diffi-
cile de lutter de vitesse.

Sous Charles-Quint, les Flandres, où le service des trans-
ports avait été longtemps confié à une entreprise très-irréguli-
ère, que le peuple appelait la "Poste des Bouchers", entrèrent
sans doute dans le privilège de La Tour et Taxis; mais elles lui
échappèrent en même temps qu'à l'Espagne. Le savant Budé, ami
d'Erasme et contemporain de François Ier, de Charles-Quint, de
Luther, nous parle de postillons allemands qui, de son temps,
"couvraient les routes, portant sur leurs habits un petit écus-
son avec le nom de la ville d'où ils viennent".

(à suivre)

Marques Postales

Monsieur M. Ippersiel, membre du club, nous propose quelques articles se rapportant à la " Marcophilie ". Aujourd'hui, en quelques mots seulement, il définit le titre général de ses articles. Je tiens à le remercier de cette collaboration.

l'Editeur.

M a r c o p h i l i e

par M. Ippersiel

I Généralités.

Parmi les diverses spécialités de la philatélie, la marcophilie a pris, au cours des dernières années, un essor considérable. Il nous a dès lors semblé intéressant d'aborder au cours de cette saison philatélique, divers sujets d'histoire postale. Nous essayerons de donner, dans chaque cas, une ou des références bibliographiques : ceci afin de permettre aux personnes intéressées de se documenter plus valablement.

Mais avant tout, qu'est-ce que la marcophilie ? Nous tirons du remarquable ouvrage de T. Henrot : "Marques Postales de Grande-Bretagne " (I) les définitions suivantes :

" On groupe sous le nom de marques postales, toutes les indications portées par les services postaux - ou les personnes habilitées par ceux-ci - sur les objets qui leur sont confiés pour être acheminés à une adresse déterminée. La marcophilie ou étude des marques postales tient compte de la forme, de la signification et des modalités d'emploi de ces indications postales depuis leur apparition jusqu'à nos jours. "

Prochain article : 2. Comment collectionner les marques postales ?
(I) T. Henrot, 6, Square de la Résidence, Bruxelles

----- 19ème siècle -Poste aux chevaux-Maitre de Poste.

Jusqu'au XIXe siècle, le service des postes se chargea également du transport des voyageurs. Des lourdes malles-postes circulaient de ville en ville. Les maîtres des postes dirigeaient les relais qui étaient échelonnés de distance en distance, le long des routes postales, tous les 12 à 15 Km. environ. Nulle autre personne n'était autorisée à relayer ou à conduire à titre de louage, des voyageurs d'un relais à un autre. Il appartenait aux maîtres de poste à entretenir le nombre de postillons et de chevaux nécessaires pour une bonne exécution du service. Au surplus, ils avaient pour obligation de résider au siège de leurs relais où leur présence était constamment souhaitable pour y maintenir l'ordre, l'activité et la subordination dont ils avaient à répondre personnellement. Les maîtres des postes étaient civilement responsables des accidents dus au fait de leurs postillons ou résultant de l'emploi de chevaux qu'ils auraient dû réformer.

Extrait de " Messagers d'autrefois ...
Facteurs d'aujourd'hui... "
Régie des Postes - 1973
